



CONSEIL NATIONAL DU SIDA  
25-27 RUE D'ASTORG  
75008 PARIS  
T. 33 [0]1 40 56 68 50  
F. 33 [0]1 40 56 68 90  
CNS.SANTE.FR

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**PRÉVENTION**

**FR**

**22 OCTOBRE 2002**

## **POLITIQUE À L'ÉGARD DE LA PROSTITUTION : LE CNS RÉAFFIRME LA PRIORITÉ DE LA RÉDUCTION DES RISQUES**

Le Conseil national du sida suit avec attention l'évolution du débat public relatif à la prostitution. Dans un contexte de raidissement de l'attitude des pouvoirs publics, le CNS réaffirme son attachement à la poursuite de la politique d'information du public et de réduction des risques de contamination par le VIH. A ce titre, il est essentiel que les associations poursuivent leur travail de prévention.

Depuis une dizaine d'années, les modalités de la prostitution en France ont changé du fait notamment de l'implication croissante de réseaux mafieux transnationaux. La précarité qui caractérise la condition des personnes prostituées s'aggrave et les fragilise face aux proxénètes qui peuvent leur imposer des conduites à risques pour satisfaire les clients. La politique actuelle à leur encontre contribue à leur plus grand isolement.

Dans cette situation, les associations ne peuvent mener des actions de prévention aussi efficaces que par le passé. Le risque de recrudescence de l'épidémie de sida est d'autant plus élevé qu'il s'inscrit dans un contexte préoccupant de relâchement des comportements de prévention. La perte de contact des associations avec les personnes prostituées conduit ainsi à une diminution de l'information et à une baisse de la vigilance quant au risque de contamination par le VIH/Sida et les IST (Infections Sexuellement Transmissibles).

Le CNS rappelle que la situation sanitaire des personnes prostituées exige d'être prise en compte dans toute politique relative à la prostitution ; celle-ci doit s'inscrire dans une véritable stratégie de réduction des risques. D'un point de vue de santé publique, il est donc nécessaire de soutenir les actions des associations de terrain œuvrant pour le respect des droits des personnes prostituées afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de VIH/Sida parmi ces personnes, leurs clients et l'entourage de ces derniers. Par ailleurs, le CNS invite les associations à adapter leurs actions aux changements de l'environnement socio-économique de la prostitution. Enfin le CNS souligne que la politique à l'égard de la prostitution doit d'abord être celle de la lutte contre le trafic d'êtres humains que seule une coordination européenne et internationale peut rendre efficace.